

221C1696  
FR0000065484-FS0556

8 juillet 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**LECTRA SA**  
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 8 juillet 2021, M. Daniel Harari a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 1<sup>er</sup> juin 2021, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir, à cette date et à ce jour, 5 507 560 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 14,64% du capital et 14,55% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société LECTRA SA<sup>2</sup>.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 37 629 459 actions représentant 37 856 965 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Cf. notamment communiqué de la société LECTRA SA du 1<sup>er</sup> juin 2021.